

Appel à candidature

RESIDENCE ILLUSTRATEUR.TRICE ou AUTEUR.E/ILLUSTRATEUR.TRICE 2023

En amont du Festival du livre médiéval et de l'imaginaire Les Enchanteurs

Organisme : Pays de Châteaugiron Communauté
16, rue de Rennes 35410 CHATEAUGIRON – France
02 99 37 58 87 / i.saliot@pcc.bzh

Dates de résidence : Entre avril et juin 2023 (60 jours : ce temps peut être fractionné en 4 sessions maximum)

Hébergement (lieu et conditions) : Château des pères, 35150 Piré-sur-seiche
Chambre double, salle de bains + accès aux parties communes : cuisine, salons et parc (annexe 1).

Transports :

Le château n'étant pas desservi par les transports en commun, il vaut mieux privilégier l'usage de la voiture pour circuler sur place. Dans le cas contraire, l'équipe organisatrice pourra assurer les déplacements de l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) entre la gare de Rennes et le château ainsi que l'accompagner lors de ses courses alimentaires. Un vélo pourra être mis à disposition.

Conditions financières :

-Droits d'auteurs : 4000€ bruts (soit environ 3500€ nets à définir selon taxes) pour 60 jours de présence sur présentation d'une facture et d'un R.I.B.

-Déplacements : prise en charge de plusieurs déplacements aller et retour entre le domicile de l'auteur et le lieu de résidence sur la base de billets de train SNCF Paris/Rennes en seconde classe ou factures de co-voiturage ou note de frais si voiture personnelle, pour un montant maximum de 600 € TTC.

-Per diem : Prise en charge des repas à hauteur de 17,50€ TTC par jour de présence (petit-déjeuner, déjeuner et dîner – Cuisine sur place). La somme sera versée sur présentation d'une facture et d'un R.I.B sur le nombre de jours effectifs en résidence (les week-ends et jours fériés de retour au domicile ou d'absence ne seront pas comptés).

-Restauration lors des actions culturelles : Prise en charge de certains repas, à hauteur de 17,50€ maximum, lorsque les actions culturelles dans les structures du territoire (écoles, collèges, centres de loisirs etc.) se déroulent toute la journée.

Projet de résidence :

1) Objectifs

La résidence s'inscrit en amont du Festival du livre médiéval et de l'imaginaire - Les Enchanteurs qui aura lieu, pour la 9^e édition, les 25 et 26 novembre 2023 à Châteaugiron. Son organisation s'appuie sur le service culture du Pays de Châteaugiron et la dynamique des acteurs du livre du territoire intercommunal : réseau des médiathèques du Pays de Châteaugiron Communauté (7 bibliothèques et 1 ludothèque) en partenariat avec deux librairies : la librairie Critic à Rennes & la librairie Un livre sur l'étagère à Châteaubourg. Ses objectifs sont de développer l'imaginaire et le rapport au livre et à la lecture pour tous les publics, favoriser la rencontre entre l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) et contribuer à la dynamique culturelle et sociale du territoire.

2) Projet artistique (travail de création) :

L'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) consacrera sa résidence, dans la mesure du possible, à l'écriture et/ou l'illustration d'un livre qui sera édité avant le prochain festival des Enchanteurs, sur les thématiques médiévale et/ou imaginaire. Des expositions durant la résidence permettront à l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) d'échanger avec le public sur ses planches et/ou sur son écriture.

Dans le cas contraire, le projet peut être discuté sur d'autres modalités avec l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice). Une trace de la création (un document) devra être produite quoiqu'il en soit à l'issue de la résidence.

3) Projet culturel :

En lien avec son travail de création et ses inspirations littéraires et imaginaires, l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) participera à des actions de sensibilisation / de médiation / de création littéraires et arts plastiques. Elles ont pour objectif de favoriser une relation vivante des habitants du territoire au livre et à la littérature, de permettre à un public diversifié de découvrir la création littéraire dans le domaine des littératures de l'imaginaire, de donner le goût de l'écriture, de l'illustration et de la lecture et de sensibiliser le public du territoire au prochain Festival du livre médiéval et de l'imaginaire les 25 et 26 novembre 2023.

Les rencontres sont organisées en collaboration avec le réseau des médiathèques. L'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) peut proposer des actions singulières en lien avec son projet artistique. Ces rencontres s'adressent au tout public ou à des publics ciblés : enfants scolarisés, classes ULIS, SESSAD, adolescents des espaces jeunes, résidents des EPHAD, antenne du centre Guillaume Rognier, lecteurs des clubs de lecture... Elles se déclineront du goûter-littéraire (pour enfants) ou apéro-littéraire (pour adultes) à des rencontres thématiques, en passant par des ateliers de création et des expositions.

Un descriptif et calendrier détaillés des interventions, élaborés en concertation avec l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) seront produits en annexes. Ce calendrier pourra être modifié/complété, d'un commun accord, au cours de la résidence, en fonction des besoins et souhaits exprimés par chacune des parties et par les différents interlocuteurs de la résidence.

Pendant la résidence, l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) utilisera son propre matériel. Concernant les rencontres ou ateliers, les fournitures nécessaires seront à la charge du Pays de Châteaugiron Communauté (en concertation avec l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) avec un plafond financier)

Répartition du temps création/actions culturelles :

L'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) dispose de la majorité de son temps de résidence pour se consacrer à son travail d'écriture et/ou d'illustration.

Les temps de médiation artistique et culturelle qui lui seront demandés n'excéderont pas 30% du temps de résidence. S'ajoute à ces heures, le temps consacré à la réalisation du visuel du prochain festival des Enchanteurs 2023.

Le nombre d'interventions demandées à l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) ne pourra excéder 5 heures par jour et 12 heures par semaine et il sera tenu compte pour son élaboration du temps de préparation et de déplacement.

L'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) profitera de son temps de résidence pour concevoir le visuel de communication du festival Les Enchanteurs, 9^e édition en 2023, dans un cadre graphique défini par le Pays de Châteaugiron Communauté. Il pourra être retravaillé par son service communication.

l'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) contribuera dans le même temps à l'organisation du concours de nouvelles ou poésies : en réalisant le visuel du festival (cité ci-dessus) à partir duquel la nouvelle ou poésie sera écrite ; et en présidant le jury de concours. Il participera également au festival les 25 et 26 novembre 2023 dans la salle des auteurs/illustrateurs.

L'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) est autorisé(e) à s'absenter pour des raisons personnelles ou familiales les week-ends et jours fériés sans justification à condition que cela soit compatible avec le planning de la résidence et qu'il (elle) en informe par avance la personne référente et la Communauté de communes.

L'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) conserve son indépendance vis-à-vis d'éventuelles sollicitations, participations à des manifestations extérieures, à condition que cela soit compatible avec le planning de la résidence et qu'il (elle) en informe par avance la personne référente et le Pays de Châteaugiron Communauté.

Conditions pour postuler :

-Perspective de création d'un livre

-Avoir déjà été édité(e) sous format papier, hors auto édition ou édition à compte d'auteur, par une maison d'édition ayant déjà publié plus de 3 auteurs différents, ou dans le cadre d'une revue en diffusion payante et au tirage minimal de 300 exemplaires, disposant d'un numéro ISBN.

-Nécessité de dépaysement pour L'illustrateur.trice (ou l'auteur.e/illustrateur.trice) en résidence qu'il soit géographique, social ou culturel. Il n'implique pas une distance géographique déterminée entre le lieu de résidence et le domicile habituel de l'auteur/auteure, mais celle-ci sera privilégiée.

Ces conditions s'inscrivent dans le soutien du Conseil Régional Bretagne aux résidences d'auteurs.

Eléments à fournir par le candidat :

- Fiche administrative à remplir (en annexe)
- Lettre d'intention/de motivation
- Description du projet artistique et propositions d'actions culturelles
- CV artistique
- Bibliographie
- Projets en cours

Annexes :

- Calendrier
- Fiche administrative à remplir